



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES interne et CAPES-CAER

Section : Documentation

Rapport de jury présenté par :

Nelson Vallejo-Gómez, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury.

Avec la collaboration de Valentine Beckmann, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Bordeaux, secrétaire générale du jury.

Et la relecture des membres du jury - qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leurs commentaires avisés et leur contribution de grande qualité à cette session 2026.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

Avant-propos

Textes officiels

1. L'épreuve écrite d'admissibilité

Présentation générale de l'épreuve

Dossier thématique session 2026

1.1 Note de synthèse

A. Définition de l'épreuve

B. Structure de la note de synthèse

C. Proposition schématique du sens et méthode d'une « note de synthèse »

D. Rédaction de la note de synthèse

E. Dossier 2026 : éléments de synthèse et d'analyse

F. Eléments de correction

1.2 Réflexion personnelle

A. Définition de l'épreuve

B. Structure de la réflexion personnelle

C. Eléments de correction

1.3 Analyse documentaire et référence bibliographique

A. Définition de l'épreuve

B. Maîtrise des techniques documentaires

C. Eléments de correction

1.4 Constats et conseils du jury sur l'ensemble de l'épreuve d'admissibilité

A. Sur la note de synthèse

B. Sur l'exercice de réflexion personnelle

C. Sur l'exercice technique de référencement et résumé

2. L'épreuve orale d'admission

A. Présentation générale de l'épreuve

B. Le dossier relatif à l'épreuve d'admission

C. La présentation orale

D. Constats et conseil du jury sur l'ensemble de l'épreuve d'admission

Annexe - Statistiques 2026 (et rappel statistique depuis 2022) et données relatives au profil des candidats admis à la session 2026

Avant-propos

Avec le renouvellement de la présidence du jury, la session 2026 du CAPES interne, CAPES-CAER de documentation retrouve une tradition qui confiait cette fonction à l'inspection générale de l'éducation nationale. Les deux années d'expérience et d'expertise de la secrétaire générale du jury ont facilité la transition dans l'ensemble des phases requises pour le bon déroulement du concours.

Compte tenu des enjeux des missions du professeur documentaliste au sein d'un EPLE, ainsi que de son rôle d'acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel, la nouvelle présidence a souhaité renforcer les compétences du jury, élargies à un principal du privé et à un proviseur supplémentaire du public, ainsi qu'à une représentante du CLEMI et un bibliothécaire municipal, reconnus pour leurs partenariats avec les CDI de leur territoire respectif.

Comme pour les années antérieures, l'épreuve écrite d'admissibilité a consisté dans la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier thématique soumis à l'analyse des candidats et réunissant quatre documents portant sur le thème : « Démarche interdisciplinaire, séquence pédagogique et parcours éducatifs ».

C'est un sujet clé pour les enseignements transversaux dans le système éducatif et pour la pratique du travail collaboratif que requiert le métier de professeur documentaliste. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois par des références, des connaissances et la pratique professionnelle. Une bonne perception des enjeux pédagogiques et éducatifs était également attendue.

La correction s'est déroulée par double correction en binôme et suivant l'application numérique à cet effet, sans aucune difficulté technique particulière à souligner. Le jury a pu constater, cependant, que la plupart de candidats ont des difficultés à maîtriser l'exercice formel de la note de synthèse, sans glisser vers des considérations théoriques propres faisant perdre la valeur opérationnelle d'une telle note. Aussi, la référence bibliographique et les éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés) manquent souvent de précision, alors qu'il s'agit de deux exercices fondamentaux en bibliothéconomie, même si l'on peut considérer que, par ailleurs, un outil d'I.A. générative peut le faire tout aussi bien.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées pour la deuxième année au Lycée Libergier à Reims dans de très bonnes conditions, grâce au travail de coordination avec l'académie de Reims. Le directoire tient à remercier vivement les équipes de l'académie et de l'établissement, et tout particulièrement madame la proviseure adjointe du lycée, pour son professionnalisme, sa réactivité et la qualité de son accueil.

Le jury insiste sur la nécessaire préparation des candidats aux différentes épreuves de ce concours - la note de synthèse écrite et les quatre phases aux compétences distinctes de l'épreuve orale : la constitution du dossier, l'exposé, l'entretien et la posture de neutralité d'un fonctionnaire de l'Etat. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelle mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de se trouver en tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement. C'est pourquoi, le jury invite les futurs candidats à prendre conscience que l'épreuve orale présente deux logiques différentes : la première logique à l'œuvre consiste à préparer un exposé de 15 minutes sur un sujet précis. Cela nécessite de préparer un plan et d'organiser sa réflexion à travers une stratégie conceptuelle pour tisser un discours, sous la forme de « carte » ou « schéma mental », afin de, lors de l'exposé, mettre en évidence la capacité à mobiliser

les connaissances scientifiques et professionnelles sur l'ensemble du référentiel des compétences du métier de professeur documentaliste. L'exposé doit s'inscrire dans la logique d'un exercice d'autonomie orale durant le temps imparti, ayant un sujet précis comme point focal d'entrée, en tenant compte de l'écosystème éducatif et pédagogique dans lequel ce métier s'exerce.

Le candidat doit tenir compte d'une seconde logique à déployer, au moment où l'entretien commence. Il ne s'agit plus de continuer à parler comme pour le monologue d'un exposé, pas plus que de « répondre par cœur » aux questions posées. Il convient d'avoir la posture « entretien », qui consiste à s'inscrire dans une logique d'échange et de dialogue avec le jury. Le candidat n'a plus seulement à faire valoir ses connaissances théoriques, en tant que tel, mais il doit mettre en valeur sa capacité à se projeter entièrement dans le métier et dans toute la palette qu'implique le cercle vertueux : connaissances, compétences et culture scientifique et professionnelle du métier. Le jury a constaté que, lors de l'entretien, certains candidats restent dans la posture « exposé » ou enfermés dans une conception théorique, voire « idéalisée » du métier, sans tenir compte du fait que si le métier comporte la maîtrise de connaissances, il est surtout fait de connaissances incarnées dans des compétences, des pratiques, dans des difficultés à repérer, dans de l'inattendu à confronter par le biais du bon sens, de la confiance et de l'expérience, aussi, par le fait d'être capable de se mettre soi-même en situation d'auto-apprentissage et de mise à jour du métier. Le professeur documentaliste ne saurait pouvoir être maître d'œuvre de l'EMI, sans avoir lui-même de l'esprit critique, ainsi qu'une capacité certaine à de la métacognition.

Par ailleurs, il semble pertinent de rappeler que la posture d'agent du service public de l'Education nationale doit être affirmée par les candidats, à l'occasion de l'entretien avec le jury. Il ne suffit pas d'avoir une connaissance théorique des obligations ou des devoirs à respecter pour travailler dans un ministère régalien, encore faut-il en avoir une conscience claire dans l'exercice du métier et pouvoir l'illustrer avec des exemples concrets. Beaucoup de candidats, exerçant déjà la fonction d'agents du service public de l'éducation, sont comme des conducteurs qui conduisent en ayant du code de la route une connaissance approximative. Cette connaissance approximative pose problème, notamment quand le candidat est conduit à expliquer pourquoi la laïcité s'avère être, outre une liberté personnelle de conscience pour croire ou ne pas croire à un dogme, une liberté publique qui se reconnaît en tant que principe « clé de voûte » d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, d'une République qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, d'une République qui respecte toutes les croyances, d'une République dont l'école est un lieu de transmission et production des savoirs basés sur la preuve rationnelle et la science expérimentale, et non pas sur des dogmes ni non plus sur de l'intersectionnalité enfermant les savoirs dans des pouvoirs.

Le CAPES interne, CAPES-CAER de documentation, est un concours sélectif qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant apports de connaissances et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information et de la communication (SIC) qu'en sciences de l'éducation et de la formation (SEF), associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux et de son actualité. Les stages sont des leviers d'apprentissage incontestables du métier, mais ils doivent être analysés et confrontés aux textes officiels en vigueur.

La lecture attentive de ce rapport et des informations qu'il apporte est une première étape de ce travail de préparation. Vous y trouverez des précisions et des conseils essentiels sur les attendus et sur le cadre général du concours et de ses épreuves.

Textes officiels

La note de service n° 2010-255 du 31-12-2010 précise que :

« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : documentation, éducation musicale et chant choral et langues vivantes étrangères. [...] ».

L'arrêté du 25 janvier 2021 (NOR : MENH2033181A) fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et en particulier du CAPES interne de documentation.

• Épreuve d'admissibilité (Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1)

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats de :

- ✓ Rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ;
- ✓ Développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ;
- ✓ Élaborer pour un ou deux de ces documents :
 - la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
 - des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée : 5 heures (L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.)

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente. Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement. NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

• Épreuve d'admission (Durée de la préparation : une heure. Durée de l'épreuve : une heure maximum - exposé : quinze minutes, maximum ; entretien : quarante-cinq minutes, maximum. Coefficient 2.)

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement,

en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- ✓ Des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,
- ✓ Des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

1. L'épreuve écrite d'admissibilité

Le présent rapport associe des informations pérennes liées à la nature des épreuves de ce concours, des éléments plus spécifiques rattachés au sujet de la session 2026 et aux éléments recueillis par le jury. Nombre de ces éléments restent similaires à ceux des années précédentes, ce qui interroge sur la lecture des précédents rapports du jury par les impétrants.

Les propositions qui suivent ont un triple objectif : guider les correcteurs dans la diversité des copies, accompagner les formateurs et apporter aux candidats des conseils structurants pour leur préparation. A noter que les problématiques et les plans proposés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

Présentation générale de l'épreuve

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne, CAPES-CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information et de la communication, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.

- Remarques sur la forme

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, même s'il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion. Des titres peuvent être donnés aux différentes parties et apparaître sur la copie.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisée doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les différentes parties de l'épreuve, par exemple) de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, etc.

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

- Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.

Dossier thématique session 2026

Il s'intitule : « Démarche interdisciplinaire, séquence pédagogique et parcours éducatifs ».

A partir de ce dossier thématique comprenant 4 documents numérotés de 1 à 4, le candidat devait :

- Rédiger une note de synthèse dégageant une problématique d'ensemble (3 pages maximum) ;
- Développer une réflexion personnelle sur : ***Leviers et freins dans les missions du professeur documentaliste concernant la démarche (ou mise en place d'un dispositif) interdisciplinaire pour l'accompagnement des apprentissages des élèves.***
- Élaborer pour le document 2 la référence bibliographique suivie des éléments d'analyse. La référence bibliographique de ce document sera établie, en application des normes en vigueur, en renseignant les zones pertinentes du bordereau de saisie. Mots clés : indiquer exclusivement dans le champ du bordereau prévu à cet effet les mots clés qui permettront une recherche efficiente en langage naturel.
- Le document 2 fera également l'objet d'un résumé indicatif de 80 mots. *Règle de comptage des mots : Les chiffres : une date = 1 mot (ex. 2021 = 1 mot) ; un pourcentage : 50% = 2 mots ; Les signes : INSPE = 1 mot. Il est déconseillé d'utiliser des sigles peu connus dans l'éducation nationale. Les articles, même élidés = 1 mot ; Les mots composés avec un trait d'union (ex. aide-mémoire = 1 mot), mais c'est-à-dire = 4 mots.*

A Définition de l'épreuve

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'approprier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'autres auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. L'introduction et la conclusion admettent, en revanche, des apports extérieurs au dossier dans la limite de leur pertinence. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets et référence au numéro du document.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classer revient à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé indicatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est, comme son nom l'indique, courte et synthétique. Elle compte trois et 5 pages *maxima*.

B. Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

• Introduction

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, nature des documents, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...

- Problématique

Pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi. La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une

énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le choix d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

- Plan

Il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en donnant les grands axes qui permettront de classer les informations dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'explicitier les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les attentes. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

• Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développés dans les documents, en rapport avec la problématique.

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

• Conclusion

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un

questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. Elle élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se rédige en faisant écho à l'introduction, aux questions qui y ont été posées. Elle est le lieu pour faire un bilan, pour donner de l'espace en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse.

C. Proposition schématique du sens et méthode d'une « note de synthèse »

Conforme aux exigences de la tradition académique (notamment celles des concours administratifs et des grandes écoles), voici une présentation schématique, articulant méthode, problématisation et ouverture réflexive liée à un métier donné.

Finalité de la note de synthèse. C'est un exercice intellectuel normé visant à : restituer fidèlement un corpus documentaire sans apport d'informations extérieures ; organiser l'information selon une logique problématisée ; produire un écrit clair, hiérarchisé et opérationnel, souvent destiné à un décideur. Elle mobilise des compétences centrales : analyse, hiérarchisation, neutralité, rigueur rédactionnelle.

Analyse préalable du corpus qui requiert une lecture active et stratégique. La première étape consiste en une lecture méthodique : identification de la nature des documents (juridiques, doctrinaux, statistiques, journalistiques, etc.) ; repérage des idées-forces, arguments, exemples ; mise en évidence des convergences, divergences et complémentarités. Il s'agit de saisir les idées essentielles des textes, en les distinguant des éléments secondaires.

Construction d'une grille d'analyse. Il est recommandé d'élaborer un tableau synthétique en quatre colonnes pour préparer la rédaction de la note : n° du document, idée principale, arguments, position. Cette étape permet de dégager des axes transversaux, indispensables à la structuration.

Élaboration de la problématique qui constitue le pivot de l'exercice. La définir clairement car elle correspond à une question centrale implicite qui unifie les documents et révèle une tension intellectuelle (opposition, paradoxe, enjeu).

Critères d'une bonne problématique : elle n'est ni descriptive ni évidente ; elle met en lumière un enjeu (politique, social, éthique, économique...) ; elle permet une structuration dialectique ou analytique.

Exemple générique : dans quelle mesure [phénomène] constitue-t-il à la fois [opportunité] et [contrainte] pour [acteur/institution] ?

Construction du plan qui doit répondre directement à la problématique. Il existe plusieurs types de plans : Plan dialectique : thèse / antithèse / dépassement ; Plan analytique : constat / causes / conséquences ; Plan thématique : axes complémentaires. Chacun de ces plans requiert des exigences formelles : deux ou trois parties équilibrées ; des titres de parties clairs et informatifs (éviter les formulations vagues) ; une progression logique.

D. Rédaction de la note de synthèse

Introduction, comprenant une accroche contextualisée ; la présentation du corpus (nature, nombre de documents, thème) ; la problématique ; l'annonce du plan.

Développement, en fonction d'une synthèse transversale (et non un résumé document par document) ; de citations indirectes, de reformulations rigoureuses ; de neutralité (aucune opinion personnelle).

Conclusion : rappel synthétique des axes ; éventuelle ouverture (limitée et maîtrisée).

Ouverture vers une réflexion personnelle (selon les attendus du métier X) : dans de nombreux concours ou formations, la note de synthèse peut être suivie ou accompagnée d'une réflexion personnelle et argumentée, c'est le cas du CAPES interne, CAPES-CAER, section documentation.

Conclusion générale : la note de synthèse constitue un exercice exigeant qui dépasse la simple restitution documentaire. Elle implique une véritable mise en forme intellectuelle du réel, structurée par une problématique pertinente et orientée, dans ses prolongements, vers les exigences concrètes d'un champ professionnel donné.

E. Dossier 2026 : éléments de synthèse et d'analyse

« Démarche interdisciplinaire, séquence pédagogique et parcours éducatifs ». Il interroge la place et les modalités de la démarche interdisciplinaire dans l'enseignement scolaire et, plus concrètement, dans la pratique du professeur documentaliste, notamment pour l'élaboration d'une séquence pédagogique appliquée à l'un des parcours éducatifs.

Il s'appuie sur un corpus de quatre documents : un texte pédagogique d'André Giordan sur la mise en œuvre de l'interdisciplinarité (doc. 1), un texte théorique d'Edgar Morin sur les enjeux épistémologiques des disciplines (doc. 2), un cadre institutionnel fixant l'organisation des enseignements au collège (doc. 3), et un texte didactique explicitant les fondements et les conditions de l'approche interdisciplinaire (doc. 4).

Document 1

GIORDAN, André. *L'interdisciplinarité en action au Collège*. Texte publié en avril 2015 sur le site internet www.educavox.fr

Le document présente l'interdisciplinarité comme une opportunité majeure pour renouveler le système éducatif, notamment au collège, tout en soulignant qu'elle ne peut être improvisée. Issue de réflexions engagées dès les années 1970 et renforcée par des initiatives internationales comme la Conférence de Tbilissi (1977) et les travaux d'Edgar Morin, cette approche vise à dépasser le cloisonnement disciplinaire afin de mieux comprendre la complexité du monde et recentrer l'éducation sur le développement humain.

Trois niveaux sont distingués : la pluridisciplinarité (juxtaposition autour d'un thème), l'interdisciplinarité (coopération entre disciplines) et la transdisciplinarité (intégration totale au service d'un projet). Cette dernière, plus ambitieuse, repose sur une pédagogie par projet où les savoirs convergent pour analyser des situations complexes et proposer des solutions.

Cependant, sa mise en œuvre se heurte à de nombreux obstacles : organisation scolaire fragmentée, formation disciplinaire des enseignants, résistance institutionnelle. Pour y remédier, différentes modalités sont proposées (concertation d'équipes, co-enseignement, ateliers, stages, modules) ainsi que des stratégies progressives et réalistes.

Enfin, le texte insiste sur la nécessité d'un changement culturel profond, fondé sur la collaboration, l'expérimentation et l'appropriation collective, sans rupture brutale avec les pratiques existantes.

Document 2

MORIN, Edgar. *Sur l'interdisciplinarité* - Extrait du Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires n° 2 - Juin 1994

Edgar Morin analyse le rôle des disciplines scientifiques, leur utilité, mais aussi leurs limites. Une discipline est une forme d'organisation du savoir qui permet de structurer la connaissance par spécialisation. Elle a été essentielle au développement des sciences, notamment depuis le XIX^e siècle, en délimitant des domaines précis et en favorisant l'approfondissement des connaissances.

Cependant, cette spécialisation comporte des risques. L'hyperspécialisation peut isoler les chercheurs, enfermer les objets d'étude dans des cadres rigides et faire oublier leurs relations avec d'autres phénomènes. Les disciplines tendent ainsi à se refermer sur elles-mêmes, créant des frontières qui freinent la compréhension globale des réalités complexes.

E. Morin insiste sur l'importance d'un regard extra-disciplinaire. Des avancées majeures, comme celles de Darwin ou Wegener, ont été rendues possibles grâce à des approches extérieures ou non conventionnelles. L'histoire des sciences montre que le progrès ne vient pas seulement de la spécialisation, mais aussi des échanges entre disciplines, des migrations de concepts et de la formation de nouveaux champs hybrides.

Ces interactions donnent naissance à des sciences interdisciplinaires, voire transdisciplinaires, comme la biologie moléculaire, l'écologie ou la préhistoire moderne, qui mobilisent plusieurs savoirs à la fois. Les concepts circulent entre disciplines et se transforment, parfois au prix de détours ou de malentendus féconds.

E. Morin souligne également le rôle des grands bouleversements historiques dans ces échanges, favorisant les rencontres entre chercheurs et la diffusion des idées.

Enfin, il appelle à dépasser les cloisonnements disciplinaires sans les supprimer. Les disciplines restent nécessaires, mais elles doivent reconnaître leurs interconnexions et s'ouvrir à une vision globale. Cela est particulièrement crucial pour comprendre des réalités complexes comme l'être humain, qui ne peut être réduit à une seule approche scientifique.

L'idée centrale est que le progrès scientifique repose autant sur la spécialisation que sur la capacité à relier les savoirs : l'interdisciplinarité est indispensable pour appréhender la complexité du réel.

Document 3

Organisation des enseignements dans les classes de collège NOR : MENE1511223A - Arrêté du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 MENESR - DGESCO A1-2

Une nota bene précisait aux candidats que depuis sa publication au Journal Officiel de la République française des modifications ont été apportées à cet arrêté qui ne remettent pas en cause la démarche interdisciplinaire dans les enseignements.

Cet arrêté définit l'organisation des enseignements obligatoires au collège à partir de la rentrée 2016, en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Les enseignements sont fixés selon des volumes horaires nationaux (identiques pour tous les élèves).
- Les programmes et horaires des enseignements communs sont les mêmes pour tous au sein d'un

cycle.

Les enseignements complémentaires complètent les enseignements disciplinaires classiques et concernent tous les élèves. Ils se déclinent en deux formes :

- Accompagnement personnalisé (AP)
 - Adapté aux besoins de chaque élève.
 - Vise à améliorer les méthodes de travail, les compétences et l'autonomie.
- Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)
 - Basés sur des projets concrets (individuels ou collectifs).
 - Mobilisent plusieurs disciplines autour d'un thème commun.

Spécificités selon les niveaux :

- En classe de 6e : uniquement de l'accompagnement personnalisé.
- Au cycle 4 (5e, 4e, 3e) :
 - Chaque élève bénéficie à la fois d'AP et d'EPI chaque année.
 - Répartition des horaires décidée par l'établissement, mais identique pour tous les élèves d'un même niveau.

Les thématiques des EPI. Les EPI s'inscrivent dans 8 grands thèmes :

- Santé et bien-être ; culture artistique ; développement durable ; information et citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères/régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société

Chaque élève doit avoir étudié au moins 6 de ces 8 thématiques sur l'ensemble du cycle 4, avec au moins 2 EPI par an.

Organisation au cycle 4 :

- 1 à 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé.
- Les EPI incluent l'usage du numérique et des langues vivantes.

Cas particuliers :

- Certains élèves peuvent bénéficier de dispositifs spécifiques incluant la découverte des métiers et des stages en milieu professionnel pour construire leur orientation.

Application :

- Entrée en vigueur : rentrée scolaire 2016.
- Applicable également à Wallis-et-Futuna.

Idee générale : cet arrêté introduit une organisation plus interdisciplinaire et personnalisée de l'enseignement au collège, visant à mieux accompagner les élèves et à donner du sens aux apprentissages par des projets concrets.

Document 4

Pourquoi une approche interdisciplinaire ? Inter, trans, multi, pluri ou interdisciplinarité ? Quelles sont les conditions de réalisation d'un projet interdisciplinaire ? <https://www.usherbrooke.ca/litt-et-maths/fondements/pourquoi-une-approche-interdisciplinaire>

Le document de la Université de Sherbrooke présente une approche pédagogique interdisciplinaire reliant le français et les mathématiques, développée par le laboratoire Litt.et.Maths. Cette approche repose sur l'idée que ces deux disciplines peuvent être mises en relation à travers l'analyse d'œuvres littéraires intégrant des éléments mathématiques.

L'objectif principal est d'amener les élèves à produire une création originale (souvent un récit de fiction) en mobilisant simultanément des compétences littéraires et mathématiques, notamment dans une démarche de résolution de problème. Cette approche vise à donner du sens aux apprentissages tout en respectant l'intégrité de chaque discipline.

L'interdisciplinarité est définie ici comme une véritable intégration et coordination des savoirs, contrairement à une simple juxtaposition (pluri- ou multidisciplinarité). Elle implique que les élèves

combinent les outils, méthodes et concepts des deux disciplines dans une production unique.

Les avantages sont nombreux :

- Pour l'apprentissage : une compréhension plus globale, concrète et intégrée des savoirs, ainsi qu'un meilleur transfert des connaissances.
- Pour l'élève : développement du potentiel, amélioration des capacités de résolution de problèmes, et acquisition de compétences cognitives avancées (pensée critique, synthèse, réflexion).
- Pour la motivation et les relations : augmentation de l'intérêt des élèves, amélioration du climat de classe et des interactions sociales.

Cependant, la réussite d'un projet interdisciplinaire dépend de ces conditions :

- Enseignants : formation adéquate, travail collaboratif et temps de préparation.
- Élèves : engagement et développement d'une attitude intégrative.
- Disciplines : identification de liens pertinents et respect des spécificités de chaque matière.
- Organisation : aménagement du temps, des ressources et des conditions matérielles.
- Climat de travail : ouverture, collaboration et flexibilité.

En somme, cette approche propose une pédagogie plus cohérente et signifiante, mieux adaptée à la complexité du réel, mais exigeante en termes de mise en œuvre.

Compléments bibliographiques

Les références indiquées ci-dessous n'ont pas vocation à couvrir toutes les implications du sujet de façon exhaustive, mais à donner des pistes de réflexion et d'application larges. Elles regroupent à la fois des documents scientifiques, institutionnels et professionnels dans le contexte français et international.

Bertrand, L., et al. (2023). *Journée d'étude « Qualifier l'interdisciplinarité : vocabulaires, réseaux, outils et indicateurs »*, https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-d-etude-qualifier-l-interdisciplinarite-vocabulaires-reseaux-outils-et-indicateurs_71516

Bouillier-Oudot, M. H. et Asloum, N. (2015). L'interdisciplinarité dans l'enseignement agricole. Dans C. Gardiès et N. Hervé *L'enseignement agricole entre savoirs professionnels et savoirs scolaires : Les disciplines en question* (p.131-160). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.gardi.2015.01.0131>

Calenge, B. (2002). À la recherche de l'interdisciplinarité, *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), n°4, p.5-13. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-04-0005-001ISSN1292-8399>

Hertig, P. (2015). Chapitre 10. Approcher la complexité à l'École : enjeux d'enseignements et d'apprentissages disciplinaires et interdisciplinaires. *Sciences de la nature et de la société dans une école en mutation : Fragmentations, recompositions, nouvelles alliances ?* (p.125-137). De Boeck Supérieur. <https://shs.cairn.info/sciences-de-la-nature-et-de-la-societe-dans-une-ec-9782807301764-page-125?lang=fr>

Lenoir, F. (2015) Quelle interdisciplinarité à l'école ? https://www.cahiers-pedagogiques.com/IMG/pdf/quelle_interdisciplinarite_a_l_ecole_-_yves_lenoir_-_version_integrale.pdf

Lussi Borer, V. et Ria, L. (2016). Apprendre à travailler à plusieurs dans les établissements scolaires. Dans V. Lussi Borer et L. Ria (dir.), *Apprendre à enseigner* (pp.235-250). Presses Universitaires de France.

Morin, E. *Journée thématiques conçues et animées par Edgar Morin. Relier les connaissances. Le défi du XXI siècle*. Editions du Seuil, Paris, 1999

Morin, E. *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. UNESCO, Paris, 1999 (en collaboration avec Nelson Vallejo-Gomez)

Morin, E. *La tête bien faite. Repenser la réforme. Réformer la pensée*. Editions du Seuil, Paris, 1999

Pellaud, F. (2014). Chapitre 6. Interdisciplinarité, compétences, pédagogie de projet et éducation en vue d'un développement durable. Dans A. Diemeret C. Marquat *Education au développement durable : Enjeux et controverses* (p.137-161). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.diemer.2014.01.0137>

Ravez, C. (2024). Enseigner, oui mais à deux ? *Edubref* 22, Septembre. ENS de Lyon

Reverdy, C. (2015). Éduquer au-delà des frontières disciplinaires. *Dossier de veille de l'IFÉ*, n°100, mars. Lyon : ENS de Lyon. En ligne : <https://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=100&lang=fr>

Reveyaz, N. (2016) Une définition de l'interdisciplinarité. <https://www.reseau-canope.fr/notice/une-definition-de-linterdisciplinarite.html>

Liens vers des ressources institutionnelles et des exemples complémentaires :

CNESCO (2024). Comment les enfants et les adolescents font-ils du lien entre les savoirs qu'ils développent dans les différentes sphères de leur vie ?

<https://www.cnesco.fr/fr/savoirs-et-competences-des-jeunes/paroles-dexperts/theme-1-lien-entre-les-differents-savoirs/>

Croiser les enseignements et les pratiques. Eduscol, 2016.

https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/langues/wp-content/uploads/sites/61/2018/10/RA16_langues_vivantes_croiser_enseignements_566871.pdf

Enseignements pratiques interdisciplinaires : Exemples de mise en œuvre. Eduscol

<https://eduscol.education.fr/272/enseignements-pratiques-interdisciplinaires>

Un exemple d'EPI : EPI « Complotisme et Esprit critique ». 28 août 2023 <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/eipi-complotisme-et-esprit-critique>

Cadre réglementaire : circulaire de missions des professeurs documentalistes (2017)

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

F. Éléments de correction

Dossier : *Démarche interdisciplinaire, séquence pédagogique et parcours éducatifs*

Introduction

Le dossier proposé interroge la place et les modalités de la démarche interdisciplinaire dans l'enseignement scolaire français. Il se compose de quatre documents : un texte pédagogique d'André Giordan sur la mise en œuvre de l'interdisciplinarité (doc. 1), un texte théorique d'Edgar Morin sur les enjeux épistémologiques des disciplines (doc. 2), un cadre institutionnel fixant l'organisation des enseignements au collège (doc. 3), et un texte didactique explicitant les fondements et les conditions de l'approche interdisciplinaire (doc. 4).

Ces documents convergent vers une interrogation centrale : ***dans quelle mesure l'interdisciplinarité constitue-t-elle à la fois une nécessité pour donner du sens aux apprentissages et un défi organisationnel et culturel pour le système éducatif ?***

I. L'interdisciplinarité : une nécessité épistémologique et pédagogique

L'interdisciplinarité s'inscrit d'abord dans une critique du cloisonnement disciplinaire.

Edgar Morin (document 2) rappelle que la discipline, si elle est nécessaire à la structuration du savoir, engendre un risque d'« hyperspécialisation » et d'isolement des connaissances. Les disciplines tendent à « isoler la discipline par rapport aux autres et par rapport aux problèmes qui chevauchent les disciplines ». Dès lors, comprendre des phénomènes complexes suppose de dépasser ces frontières.

Dans cette perspective, l'interdisciplinarité apparaît comme une condition d'intelligibilité du réel : elle permet de « reconnaître et concevoir l'existence des liaisons et des solidarités » entre les savoirs.

Sur le plan pédagogique, cette approche vise à donner du sens aux apprentissages. Le document 4 souligne que l'interdisciplinarité permet une « approche intégrée des problèmes » et place « la question du sens » au cœur des apprentissages. Elle favorise ainsi l'engagement des élèves à travers des situations-problèmes et des projets.

A. Giordan insiste également sur cette dimension : l'interdisciplinarité permet « d'approfondir la compréhension du monde présent » et de répondre aux limites d'un savoir morcelé.

II. Des modalités variées de mise en œuvre dans le système éducatif

L'interdisciplinarité ne se réduit pas à une seule forme, mais recouvre plusieurs niveaux d'intégration.

Le document 1 distingue : la pluridisciplinarité, qui juxtapose des approches disciplinaires autour d'un thème ; l'interdisciplinarité, qui établit des « ponts » entre disciplines ; la transdisciplinarité, qui organise les savoirs autour d'un projet commun.

Ces modalités impliquent une organisation pédagogique spécifique, notamment autour de la situation-problème et du travail en équipe.

Sur le plan institutionnel, le document 3 formalise cette orientation à travers les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Ceux-ci « permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet » et s'inscrivent dans les objectifs du socle commun.

L'interdisciplinarité devient ainsi une exigence curriculaire : tous les élèves doivent bénéficier d'EPI ; ces enseignements s'appuient sur des thématiques variées (culture, citoyenneté, développement durable,

etc.).

Le document 4 précise que l'interdisciplinarité suppose non seulement une coordination des disciplines, mais aussi leur intégration dans une activité de création ou de résolution de problème, ce qui la distingue des approches simplement juxtaposées.

III. Les obstacles structurels et culturels à l'interdisciplinarité

Malgré ses enjeux, la mise en œuvre de l'interdisciplinarité se heurte à des résistances importantes. A. Giordan souligne que cette démarche « ne peut cependant pas s'improviser » et qu'elle « va à l'encontre de la culture scolaire » marquée par le découpage disciplinaire et horaire. L'organisation du système éducatif constitue ainsi un frein majeur. De plus, les enseignants eux-mêmes sont formés dans des cadres disciplinaires, ce qui tend à reproduire des « raisonnements parcellaires » chez les élèves. E. Morin met en évidence un obstacle plus profond : l'« esprit hyper disciplinaire » qui défend son territoire et limite les échanges .

Enfin, la mise en œuvre concrète exige : du temps de concertation ; une coordination pédagogique ; une adaptation des pratiques et des évaluations.

Ces conditions rendent l'interdisciplinarité difficile à généraliser, malgré les prescriptions institutionnelles.

Conclusion

L'ensemble des documents met en évidence une tension structurante. L'interdisciplinarité apparaît comme une réponse nécessaire à la complexité des savoirs et aux enjeux éducatifs contemporains, mais sa mise en œuvre se heurte à des contraintes organisationnelles, culturelles et professionnelles. Elle suppose ainsi un changement de paradigme, impliquant à la fois une transformation des pratiques pédagogiques et une évolution du fonctionnement du système éducatif.

D'autres problématiques possibles, à titre illustratif :

- ✓ L'interdisciplinarité peut-elle prétendre à être une autre discipline curriculaire ?
 - ✓ Dans quelle mesure la démarche interdisciplinaire permet-elle de mettre en relation les savoirs disciplinaires ?
 - ✓ En quoi la mise en œuvre d'une démarche interdisciplinaire est-elle utile aux enseignements dits « transversaux » ?
 - ✓ La question de l'interdisciplinarité : entre enjeux structurels et questions contextuelles.
 - ✓ Quelles questions pédagogiques et éducatives fondamentales l'interdisciplinarité pose-t-elle ?
 - ✓ Dans quelle mesure l'interdisciplinarité constitue-t-elle un défi pour l'éducation ?
 - ✓ En quoi l'interdisciplinarité est-elle davantage une démarche pédagogique que disciplinaire ?
-

Barème et indicateurs de notation pour la note de synthèse sur 40 points (à titre indicatif)

- *Structuration et forme de la note sur 10 points (à titre indicatif)*
 - ✓ Forme globale (introduction, développement, conclusion), problématique et plan, annoncés

en introduction, dossier présenté (introduction) et textes caractérisés sur le plan bibliographique à leur première citation, textes tous cités (ou exclusion justifiée), longueur attendue respectée (plus ou moins 3 pages en fonction de l'écriture), niveau de langue,

- *Problématisation, construction de l'argumentation et esprit de synthèse sur 20 points (à titre indicatif)*
 - ✓ Éléments de contextualisation soulignant l'intérêt du dossier (introduction), problématique clairement énoncée, suivie et correspondant au dossier, argumentation construite avec mise en discussion des textes, conclusion qui récapitule les éléments et propose une ouverture (vers la réflexion personnelle par exemple).
 - *Compréhension / restitution du dossier et cohérence de la note sur 10 points (à titre indicatif)*
 - ✓ Compréhension des textes, capacité à dégager les idées majeures du dossier et des textes et à les synthétiser. Pas de hors sujet, pas d'interprétation erronée, de critique des textes (hors introduction et conclusion), pas d'extrapolation, pas d'idées ou de références qui ne soient pas issues des textes...
-

1.2 Réflexion personnelle

A. Définition de l'épreuve et rappel des attendus relatifs à l'exercice « réflexion personnelle »

- ✓ La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan, cohérents.
- ✓ Le candidat est invité à exprimer un jugement argumenté sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire
- ✓ Le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques.
- ✓ Le candidat ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle.
- ✓ L'utilisation du pronom « je » est autorisé dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif.

B. Structure de la réflexion personnelle

- ✓ **Transition méthodologique** : à partir de la synthèse, il s'agit de réinvestir les éléments analysés ; d'adopter une posture critique et personnelle.
- ✓ **Ancrage dans les missions du métier** : la réflexion doit être contextualisée et permettre l'identification des enjeux professionnels liés à la thématique ; la mobilisation des missions, valeurs et contraintes du métier (service public, efficacité, éthique, gestion, etc.) ; la proposition de pistes d'action ou de positionnement.
- ✓ **Structuration de la réflexion** : reprise de la problématique sous un angle normatif ou opérationnel ; argumentation personnelle étayée ; articulation entre théorie (corpus) et pratique (métier).
- ✓ **Compétences évaluées** : l'exercice permet d'évaluer : la capacité à traiter l'information complexe ; l'aptitude à problématiser ; la rigueur rédactionnelle ; la capacité à se projeter dans une fonction professionnelle.

C. Eléments de correction

Leviers et freins dans les missions du professeur documentaliste concernant la démarche (ou mise en place d'un dispositif) interdisciplinaire pour l'accompagnement des apprentissages des élèves.

Pour la session 2026, l'on considère que le pronom « je » est parfois nécessaire à faire émerger davantage l'ouverture de pensée et son inscription dans un collectif éducatif, une démarche interpersonnelle, interrelationnelle et interdisciplinaire.

Il a été indiqué, pour l'harmonisation de la correction de l'épreuve d'admissibilité 2026 cette alerte : *quand un candidat utilise le mot « dispositif », une attention sera portée au fait qu'il peut s'agir d'un cadrage institutionnel ou plus largement d'un cadre organisationnel et pédagogique proposé par le professeur documentaliste pour la mise en place d'une démarche interdisciplinaire.*

Quelques pistes suggérées par le Directoire pour la réflexion personnelle, session 2026

Le sujet de la réflexion personnelle interroge :

- ✓ La nécessaire construction de l'interdisciplinarité
- ✓ La dimension hybride du métier de professeur documentaliste
- ✓ L'EMI comme vecteur d'interdisciplinarité
- ✓ La capacité de la politique documentaire à développer l'interdisciplinarité

Les correcteurs sont invités à être attentifs à ce que la réflexion personnelle sur l'interdisciplinarité soit axée sur la dimension hybride du métier de professeur documentaliste et sur ses trois missions-clés :

- Enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias
- Maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition
- Acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

(Conformément à la Circulaire de missions des professeurs documentalistes, 2017)

Exemple à titre indicatif de « réflexion personnelle » possible sur le sujet proposé, session 2026

Réflexion personnelle nourrie du corpus proposé et portant sur les leviers et freins dans les missions du professeur documentaliste concernant la démarche (ou mise en place d'un dispositif) interdisciplinaire pour l'accompagnement des apprentissages des élèves.

Leviers et freins dans les missions du professeur documentaliste concernant la mise en œuvre d'une démarche interdisciplinaire : l'exemple structurant d'un parcours EMI

L'interdisciplinarité, au cœur des transformations contemporaines du système éducatif, répond à une exigence majeure : permettre aux élèves de saisir la complexité du réel en dépassant le morcellement des savoirs. Toutefois, cette ambition se heurte à des logiques institutionnelles et professionnelles profondément ancrées. Dans ce contexte, le professeur documentaliste apparaît comme un acteur stratégique, à l'interface des disciplines, dont le rôle dans la mise en œuvre de dispositifs interdisciplinaires, notamment en éducation aux médias et à l'information (EMI), mérite d'être interrogé.

Dès lors, dans quelle mesure le professeur documentaliste peut-il s'affirmer comme un opérateur de l'interdisciplinarité, malgré les contraintes structurelles du système éducatif ?

I. Une position nodale au service d'une interdisciplinarité opératoire

Le premier levier tient à la position épistémologique et institutionnelle du professeur documentaliste. À la différence des enseignants disciplinaires, il incarne une forme de « regard extra-disciplinaire », au sens d'Edgar Morin, capable de dépasser les cloisonnements et de faire émerger des articulations entre savoirs. Cette posture le prédispose à jouer un rôle d'interface dans les projets pédagogiques.

L'EMI constitue à cet égard un cadre privilégié d'opérationnalisation de l'interdisciplinarité. En mobilisant des compétences informationnelles, critiques et médiatiques, elle traverse l'ensemble des disciplines et s'inscrit dans les thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires, notamment « information, communication, citoyenneté ». Elle permet ainsi de donner corps à une interdisciplinarité non déclarative mais effective.

Par ailleurs, le CDI, en tant qu'espace de médiation et d'autonomie, favorise les pédagogies actives. A.

Giordan souligne que les élèves peuvent y conduire des phases d'investigation ou de travail autonome, ce qui en fait un lieu privilégié pour la mise en œuvre de situations-problèmes interdisciplinaires.

Enfin, le professeur documentaliste peut assumer une fonction de chef d'orchestre pédagogique, en cohérence avec les modèles décrits par A. Giordan (coordination, co-animation, discipline pilote). Il impulse, structure et régule les interactions entre disciplines.

II. Des freins systémiques révélateurs d'une tension structurelle

Cependant, ces leviers se heurtent à des obstacles persistants.

Le premier est d'ordre structurel : l'organisation du système éducatif repose sur un découpage disciplinaire et horaire rigide. A. Giordan évoque à ce titre un « découpage horaire très strict », peu compatible avec des démarches de projet nécessitant du temps long et de la flexibilité.

Le second frein est culturel et épistémologique. L'« esprit hyper disciplinaire » décrit par Morin limite les dynamiques de coopération et entretient des logiques de territoire. L'interdisciplinarité suppose pourtant une acculturation collective à des pratiques collaboratives.

Un troisième frein concerne la légitimité professionnelle du professeur documentaliste. Malgré son statut d'enseignant, il peut être relégué à un rôle d'appui, ce qui limite sa capacité à initier ou piloter des dispositifs.

Enfin, la complexité organisationnelle (temps de concertation, articulation avec les programmes, évaluation) constitue un frein opérationnel majeur. L'interdisciplinarité, comme le rappelle A. Giordan, ne relève pas d'une « panacée » mais d'une démarche progressive et contextualisée.

III. Vers une professionnalité stratégique : le professeur documentaliste comme ingénieur pédagogique de l'interdisciplinarité

Face à ces tensions, le professeur documentaliste peut évoluer vers une posture d'ingénieur pédagogique, structurant des dispositifs interdisciplinaires cohérents.

L'exemple d'un parcours EMI permet d'illustrer cette dynamique. L'ensemble de ces trois parties peut être illustré/nourri de quelques exemples choisis (issus de la culture professionnelle et de l'expérience du candidat).

Exemple de séquence EMI interdisciplinaire (niveau collège – cycle 4)

Thématique : Désinformation et esprit critique

Cadre : EPI "Information, communication, citoyenneté"

1. Problématique de la séquence

Comment distinguer une information fiable d'une information manipulée ?

2. Disciplines impliquées

- EMI : recherche, évaluation de l'information
- Français : analyse des discours médiatiques
- Histoire-géographie : contextualisation et vérification des faits
- Technologie : production numérique

3. Objectifs

Compétences info-documentaires

- Identifier la source d'une information

- Évaluer la fiabilité d'un contenu
- Croiser les sources

Compétences disciplinaires

- Français : analyse argumentative (« Comprendre et s'exprimer à l'oral », « Passer du recours intuitif à l'argumentation à un usage plus maîtrisé » « Construire les notions permettant l'analyse et l'élaboration des textes et des discours. »)
- Histoire : contextualisation (« Se repérer dans le temps : construire des repères historiques », « S'informer dans le monde du numérique », « Analyser et comprendre un document »)
- Technologie : production médiatique (« Mobilisation d'un environnement et d'outils numériques (logiciels, ordinateurs, tablettes) pour apprendre », « Création de contenus », - en lien avec le CRCN)

Compétences transversales

- Esprit critique
- Travail collaboratif
- Autonomie

4. Déroulement (5 séances)

Séance 1 : Situation-problème (CDI)

- Présentation d'une fausse information virale
- Débat initial : vrai ou faux ?
- Formulation d'hypothèses

Démarche conforme à la « situation-problème » décrite par A. Giordan

Séance 2 : Recherche et vérification (CDI)

- Initiation aux outils de vérification (sources, auteur, date)
- Travail en groupes
- Élaboration d'une grille d'analyse

Séance 3 : Analyse discursive (français)

- Étude des procédés de persuasion
- Analyse du vocabulaire et des intentions

Séance 4 : Contextualisation (histoire-géographie)

- Mise en contexte de l'information
- Vérification des faits

Séance 5 : Production (CDI / techno)

- Création d'une capsule vidéo ou affiche
- Objectif : démonter un fake new

5. Évaluation

- Évaluation formative (grille EMI)
- Évaluation de production finale
- Auto-évaluation des élèves

6. Apports interdisciplinaires

Cette séquence illustre une véritable interdisciplinarité : coordination des disciplines ; complémentarité des approches ; production intégrée. Elle correspond à la définition d'une approche où les disciplines

sont coordonnées dans une activité de résolution de problème, et non simplement juxtaposées.

Conclusion

Le professeur documentaliste dispose d'un potentiel important pour structurer des démarches interdisciplinaires, notamment à travers l'EMI, qui constitue un levier majeur de formation de l'élève citoyen. Toutefois, la réussite de ces dispositifs dépend moins des prescriptions institutionnelles que de la capacité des acteurs à construire une culture commune du travail collaboratif. À ce titre, le professeur documentaliste peut s'affirmer comme un acteur clé de la transformation pédagogique, à condition de dépasser une posture d'accompagnement pour investir pleinement un rôle d'ingénierie pédagogique.

Barème et indicateurs de notation sur 40 (à titre indicatif)

Structuration et forme de la réflexion personnelle (notation sur 10 à titre indicatif)

- ✓ Forme globale (introduction, développement, conclusion), problématique et plan, annoncés en introduction, plan suivi dans le développement, sous-parties construites, niveau de langue ...

Problématisation, construction de l'argumentation et esprit de synthèse (notation sur 20 à titre indicatif)

- ✓ Sujet contextualisé et problématisé de manière pertinente, développement qui répond à la problématique de manière construite et progressive, capacité réflexive par rapport aux enjeux du sujet (pas un simple catalogue d'actions possibles dans un CDI), idées soutenues et justifiées par des références bibliographiques ou des exemples clairs et pertinents de pratiques professionnelles.

Culture professionnelle (notation sur 10 à titre indicatif)

- ✓ Connaissance du contexte éducatif (programmes, dispositifs, organisation de l'établissement scolaire, acteurs...), bonne perception du métier et de ses réalités, apports théoriques en sciences de l'information et de la communication, en Education aux médias et à l'information...

1.3 Analyse documentaire et référence bibliographique

A. Définition de l'épreuve

Le candidat doit :

- ✓ Élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ;
- ✓ Réaliser l'indexation ;
- ✓ Rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet et

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie étant fourni pour l'épreuve, il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur.

Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

B. Maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du professeur documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

- Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme ISO690 en vigueur intitulée : information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information.

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...) ; repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...) ; renseigner les zones de façon normalisée.

Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives.

La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience dans la manipulation des bases de données et un manque de compréhension de leur fonctionnement.

- L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décrivent le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus récurrents : retenir des verbes, des adjectifs, des phrases..., d'autres mots clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.

Le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ». Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires alors qu'il passe un concours en documentation.

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots clés à retenir en évitant la sur- ou dans la sous-indexation.

- **Le résumé**

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières » ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore de mots.

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :

Les chiffres :

- Une date : 2024 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots

Les sigles : PCS = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale).

Les articles, même élidés = un mot (« d' », « l' », etc.).

Attention à la valeur du trait d'union : on compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique.

Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mot erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). A noter que le jury se réserve le droit de ne pas corriger un résumé pour lequel le nombre de mots n'a pas été indiqué ; le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

C. Éléments de correction

MORIN, Edgar. *Sur l'interdisciplinarité*. Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires (CIRET), n° 2, juin 1994.

Auteur(s) : MORIN, Edgar

Titre : Sur l'interdisciplinarité

Titre du périodique : *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*

Numéro du périodique : n°2

Date de publication : juin 1994

Collation : La pagination originale n'est pas présente dans le dossier.

[Non paginé] ou [5]p.

Propositions Mots-clés : connaissance scientifique / discipline /histoire des sciences/ interdisciplinarité/ méthode scientifique / savoir

Descripteurs Motbis (2025) : connaissance (processus cognitif) / démarche scientifique/science

Proposition de résumé : 80 mots +/-10% - soit entre 72 et 88 mots

Analyse du rôle de la discipline comme structure historique de division du savoir scientifique, qui comporte le risque de figer et isoler les objets d'étude. L'auteur démontre, à l'aide d'exemples, que les avancées scientifiques surviennent souvent de croisements disciplinaires. Il explique comment l'interdisciplinarité fait émerger de nouveaux schèmes cognitifs qui unifient des connaissances disjointes, et invite à dépasser le cloisonnement disciplinaire, car la connaissance progresse par l'articulation de savoirs spécialisés dans une compréhension complexe de la réalité.
(83mots)

Barème de la référence bibliographique et des éléments d'analyse à titre indicatif

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ELEMENTS D'ANALYSE

/ 20

Référence	/ 4
Résumé	/ 8
Mots-clés	/ 8

1.4 Constats et recommandations du jury sur l'ensemble de l'épreuve d'admissibilité, session 2026

A. Sur la note de synthèse

Généralités

L'exercice de la note de synthèse apparaît globalement connu des candidats, mais demeure insuffisamment maîtrisé dans ses exigences méthodologiques fondamentales. Le jury souligne des

dérives fréquentes : confusion avec la dissertation ou le commentaire, absence ou faiblesse de problématique, et exploitation trop descriptive des documents. La capacité à mettre en relation les textes constitue une difficulté majeure, révélant un déficit d'analyse transversale.

Par ailleurs, la gestion du temps impacte directement la qualité de cet exercice, souvent traité de manière incomplète ou déséquilibrée. Enfin, des lacunes persistantes en langue (syntaxe, orthographe, précision lexicale) altèrent la lisibilité et la rigueur de l'argumentation.

Points forts et points faibles des copies

Points forts :

- Structuration rigoureuse autour d'une problématique claire.
- Bonne caractérisation bibliographique des documents.
- Capacité à articuler les textes en fonction des idées dans une logique argumentative cohérente.
- Mise en évidence des tensions du dossier (enjeux vs contraintes).

Points faibles :

- Problématisation insuffisante ou absente.
- Juxtaposition de résumés sans mise en relation.
- Déséquilibre dans le traitement du corpus.
- Non-respect des attendus formels (introduction, plan, citations).
- Introduction d'éléments extérieurs.
- Confusion entre synthèse et essai argumentatif.

Conseils du jury pour les futurs candidats

- Construire une problématique directement issue du corpus.
- Hiérarchiser les idées (apports, conditions, limites).
- Assurer une mise en dialogue effective des documents.
- Respecter strictement les normes formelles de la synthèse.
- Proscrire toute référence extérieure au dossier.
- S'entraîner à une gestion du temps rigoureuse.
- Soigner la qualité de la langue et la lisibilité de la copie.
- Développer une approche systémique des enjeux éducatifs.

B. Sur l'exercice de réflexion personnelle

Généralités

La réflexion personnelle est globalement moins maîtrisée que la note de synthèse. Les productions souffrent souvent d'un manque d'approfondissement analytique et d'une faible mobilisation des connaissances théoriques. L'introduction est fréquemment négligée, ce qui traduit une compréhension partielle du sujet.

L'écueil principal réside dans une approche descriptive ou prescriptive (catalogue d'actions), au détriment d'une réflexion structurée et problématisée. Le positionnement professionnel du candidat est parfois absent ou peu affirmé.

Points forts et points faibles des copies

Points forts :

- Problématiques solides et pertinentes.
- Bonne articulation entre théorie et pratique.

- Mobilisation d'une culture professionnelle riche.
- Capacité à proposer des dispositifs réalistes et contextualisés.
- Analyse des freins et identification de leviers opérationnels.

Points faibles :

- Absence ou faiblesse de problématisation.
- Approche superficielle ou descriptive.
- Réduction du rôle du professeur documentaliste à une fonction logistique.
- Projets irréalistes ou non contextualisés.
- Faible mobilisation de références théoriques.
- Conclusions insuffisamment construites.

Conseils du jury pour les futurs candidats

- Élaborer une problématique claire et structurante. Aussi, éviter de développer un plan type qui conviendrait par anticipation à tous les sujets.
- Adopter une posture professionnelle argumentée.
- Articuler théorie et pratique (références scientifiques et institutionnelles).
- Inscrire la réflexion dans les enjeux actuels du système éducatif.
- Éviter les catalogues d'actions au profit d'une stratégie cohérente.
- Développer une analyse critique et distanciée.
- Se tenir informé de l'actualité éducative et institutionnelle.
- Préserver l'anonymat en évitant les situations trop contextualisées.

C. Sur l'exercice technique de référencement et résumé

Généralités

Cet exercice, bien que technique, reste inégalement maîtrisé. Si certaines compétences sont acquises (notamment la forme du résumé), des erreurs récurrentes persistent dans l'indexation et la référence bibliographique. Le respect des normes constitue un enjeu central, souvent sous-estimé.

Le résumé tend parfois à dériver vers une simple contraction du texte ou vers un résumé argumentatif, ce qui ne correspond pas aux attentes d'un résumé indicatif.

Points forts et points faibles des copies

Points forts :

- Maîtrise globale de la structure du résumé.
- Respect du nombre de mots dans de nombreuses copies.
- Bonne compréhension générale du document.

Points faibles :

- Références bibliographiques incorrectes ou incomplètes.
- Confusion dans les types de documents (article/périodique).
- Indexation inadéquate :
 - Sur-indexation ou sous-indexation,
 - Mots-clés trop génériques ou imprécis,
 - Absence d'ordre alphabétique.
- Résumés trop simplistes ou non structurés (catalogue d'idées par exemple).
- Non-respect du caractère indicatif et neutre du résumé.

Conseils du jury pour les futurs candidats

- Maîtriser strictement les normes bibliographiques attendues.
- Produire un résumé indicatif, neutre et structuré.
- Respecter les contraintes formelles (longueur, contenu).
- Sélectionner des mots-clés pertinents, précis et normalisés.
- Classer les mots-clés par ordre alphabétique.
- Éviter toute surcharge ou redondance dans l'indexation.
- S'entraîner régulièrement à ces exercices techniques.
- Développer une expérience professionnelle ou documentaire (immersion, observation, échanges).

Conclusion générale

L'ensemble des constats met en évidence une difficulté majeure : l'appropriation insuffisante des attendus méthodologiques spécifiques à chaque exercice. La réussite repose sur un triptyque essentiel : rigueur méthodologique, maîtrise de la langue écrite qui n'est pas la langue orale (grammaire et surtout, orthographe), culture et actualité professionnelles solides et mobilisées. Une préparation régulière, structurée et contextualisée apparaît donc indispensable pour répondre aux exigences élevées de cette épreuve.

2.Épreuve orale d'admission

A. Présentation générale de l'épreuve

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat. L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

B. Le dossier relatif à l'épreuve d'admission

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés. Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire. Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme en vigueur.

Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

- Généralités

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles, des bibliographies non normalisées ou non actualisées. La page et la quatrième de couverture ne comportent pas toujours toutes les indications demandées (titre, résumé indicatif et indexation ; il manque parfois même l'identification du candidat).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des

interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte par un candide pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points éventuellement mal explicités ou qui restent ambigus.

Il convient d'éviter une compilation de tableaux présentant des séquences pédagogiques sans effort de rédaction, d'analyse, sans présentation de la démarche. Il convient également d'être l'auteur du dossier. La méconnaissance de leur propre dossier de certains candidats a fait douter le jury de l'authenticité du travail rendu.

- **Le dossier point par point**

Page de couverture

Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée. Le résumé indicatif suivi des mots clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires.

Parcours personnel

Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation. Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.

Ce n'est pas un *curriculum vitae*. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc de :

- ✓ Insister sur l'articulation entre les différentes expériences,
- ✓ Dégager la construction des acquis professionnels au regard du métier de professeur documentaliste
- ✓ Mettre en relief les choix qui sous-tendent l'évolution des activités et des pratiques,
- ✓ Éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.

Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :

Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire et manque de recul critique. Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat. Les activités relatées doivent avoir été expressément mises en œuvre par le candidat. L'authenticité de la démarche apparaît, dans quelques cas, incertaine.

Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation :

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet

documentaire. Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice. En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? A cet effet, le directoire conseille aux impétrants de se confronter à l'exercice du rapport d'étonnement que ce soit en situation d'observation ou d'exercice. Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé. Ces caractéristiques peuvent être reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

C. La présentation orale

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine). Les membres du directoire et du jury, aidés des appariteurs, ont été attentifs à l'accueil des candidats tout au long de la session afin que ces derniers abordent l'épreuve dans les meilleures dispositions.

Après s'être brièvement présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus, exposer son propos :

- ✓ Énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique,
- ✓ Préciser le plan,
- ✓ Développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets (issus du dossier ou non),
- ✓ Conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

Il est ensuite interrogé par les membres du jury pendant une durée de quarante-cinq minutes, maximum.

- Généralités

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir maîtriser son stress, se dégager de ses notes, s'adresser à l'ensemble du jury, respecter le temps imparti.

Un entraînement à la technique de l'exposé et à l'échange oral est utile : respirer calmement, savoir poser sa voix, susciter l'intérêt, relancer l'attention. En outre, la maîtrise technique (et des connaissances solides bien sûr !) est rassurante et permet de mieux gérer les tensions liées à la situation.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement. Un exposé trop court révèle bien souvent un manque de connaissances et une absence de maîtrise du sujet. Un exposé trop long montre une difficulté à gérer le temps et à synthétiser son propos.

- Quelques conseils pour l'exposé

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il n'a pas accès à son dossier pendant le temps de préparation. Il doit s'approprier le sujet, en définir les termes. Il doit répondre à la question proposée, pas à celle de son choix. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un

élargissement du thème traité. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

L'exposé consiste en une réponse problématisée à la question posée par le jury. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaire, orientation professionnelle, par exemple.

La problématique proposée au candidat permet d'approfondir un élément du dossier ou d'aborder une ou plusieurs autres missions du professeur documentaliste. La problématique doit être traitée dans sa totalité et son traitement ne peut se réduire aux seuls éléments du dossier. La structuration de l'exposé est indispensable. Le candidat doit, lors de cette épreuve, se détacher de son dossier pour faire état de l'ensemble de ses connaissances et de ses compétences et proposer des exemples de situations différents de ceux traités dans le dossier.

Les références en SIC sont souvent insuffisantes et insuffisamment maîtrisées.

Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Le plan annoncé doit être respecté et le candidat doit prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives.

Le jury apprécie les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, un candidat doit être attentif aux points suivants :

- ✓ Éviter une réflexion insuffisante voire lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation ;
- ✓ Problématiser la question posée dans le sujet sans pour autant s'en éloigner ;
- ✓ Veiller à se détacher des activités évoquées dans le dossier pour prendre de la hauteur et de la perspective dans l'exposé ;
- ✓ Être attentif aux conclusions bien conduites, car elles sont souvent bâclées. Il convient de rappeler qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

Quelques conseils pour l'entretien

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication par :

- ✓ La maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités ;
- ✓ Une qualité d'expression et une élocution convenable ;
- ✓ La prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions

- inopportunes ;
- ✓ Sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés ;
- ✓ Son intelligence des situations.

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Le candidat doit s'efforcer d'argumenter ses réponses, de les étayer sur ses connaissances et de les illustrer d'exemples le cas échéant.

Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus : scénarios proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte, etc.

Le candidat doit être attentif au vocabulaire qu'il utilise, à sa sémantique, à son éventuelle polysémie, tout en restant vigilant dans l'utilisation des anglicismes. Le manque de maîtrise sémantique conduit certains impétrants à rester approximatifs dans leur propos, voire superficiels.

Durant l'épreuve orale, le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. La connaissance des missions du professeur documentaliste est un préalable indispensable. Le candidat doit également être capable d'ancrer sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la communication, de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : thésaurus, index, bulletinage, désherbage, etc. Une culture professionnelle solide doit s'appuyer sur des éléments théoriques, mais doit également inclure la question des pratiques.

Pour cette session, le jury a noté, avec satisfaction : des exposés de bonne forme, un niveau d'expression de qualité, une attitude d'écoute et une aptitude au dialogue, la motivation et la projection professionnelle de certains candidats. Certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées et argumentées. Le jury a constaté une hausse générale du niveau des candidats par rapport aux années précédentes : des candidats préparés, avec une culture professionnelle riche et une véritable appétence pour le métier. En revanche, certains candidats ont présenté une vision erronée du métier, avec une méconnaissance des problématiques actuelles et des pratiques professionnelles.

Les connaissances sont souvent insuffisantes en sciences de l'Information et de la Communication et en sciences de l'Education et de la Formation.

En SIC, la méconnaissance porte en particulier sur :

- ✓ Le cadre institutionnel : la documentation est une discipline de recrutement, pas une discipline d'enseignement ni une discipline scientifique. Elle est un objet d'étude des Sciences de l'Information et de la Communication, 71^e section universitaire ;
- ✓ Le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ ;
- ✓ La notion de politique documentaire ;
- ✓ Les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation ;
- ✓ Les sources d'information, leur spécificité, leurs caractéristiques

Les candidats devraient, dans ce domaine, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses atouts et ses risques potentiels et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves. L'enseignement au et par le numérique ne doit pas se résumer à une litanie de dangers qui montre davantage les craintes du candidat qu'une réelle connaissance du fonctionnement des outils et des pratiques qui en découlent.

Comme pour les sessions précédentes, il est étonnant de constater qu'un candidat ne soit pas en mesure de définir les notions de pertinence, de besoin d'information, de source, etc. De même, la perception parfois superficielle des enjeux de la formation à l'esprit critique des élèves interroge. L'expertise doit être largement améliorée par des lectures sur l'économie de l'information, les techniques documentaires et leurs évolutions, les rapports afférents à la culture numérique, les pratiques informationnelles, etc.

En SEF la méconnaissance porte sur :

- ✓ La diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un professeur documentaliste peut exercer ;
- ✓ Les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement ;
- ✓ La pédagogie elle-même, les entrées EMI dans les différents programmes ;
- ✓ Les compétences informationnelles et les progressions qui peuvent être mises en œuvre ;
- ✓ L'évaluation des compétences et l'évaluation de la propre activité du professeur documentaliste ;
- ✓ Les problématiques liées à l'orientation
- ✓ Les temps hors séances sont très peu pensés notamment l'accueil, la posture du professeur documentaliste ;
- ✓ La laïcité dans ses fondements théoriques et ses applications. Les candidats du concours interne ont pour la plupart une expérience de la fonction publique, mais sur les principes de la République Française et, en particulier, sur la question de la laïcité, son importance et ses enjeux, ils sont comme des conducteurs qui conduisent en ayant une conception approximative et donc incertaine du code de la route. Pour la session 2026, la présidence du directoire a préparé des dossiers avec la charte de la laïcité à l'école, afin que les membres du jury puissent s'y référer concrètement lors des entretiens avec les impétrants.

Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés. Les enseignants déjà en poste doivent faire preuve de curiosité pour d'autres niveaux ou d'autres disciplines. Ils doivent pouvoir imaginer des séquences en dehors de leur propre discipline. De même lorsque le candidat a exercé en collège, il ne doit pas s'en contenter et méconnaître les autres niveaux, le lycée et plus encore le lycée professionnel.

De fait, il est indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation afin :

- ✓ D'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes ;
- ✓ De mettre à distance une expérience nécessairement limitée et par là ;
- ✓ De se construire une culture professionnelle suffisante.

Ces bases sont nécessaires afin que le candidat ne soit pas troublé par les élargissements proposés par le jury. Parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle et à se projeter en situation pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, les enjeux de l'éducation dans la société. Le jury apprécie en outre les candidats au fait de l'actualité

professionnelle.

Aussi bien pour les SIC que pour les SEF, il est donc fortement recommandé de s'appuyer lors de la préparation au concours sur une bibliographie de référence (réseau des INSPE, réseau CANOPE et sites disciplinaires académiques, dont celui de l'académie de Toulouse et de l'académie de Nice), de lire et de s'approprier le contenu des ouvrages et des articles qui y sont référencés.

- L'attitude lors du concours

De façon récurrente, à chaque session, le jury souhaite mettre l'accent sur l'attitude attendue car elle a toute son importance. La politesse est de mise, la recherche de connivence, voire la familiarité, n'est pas admise.

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien. Le jury a apprécié de certains candidats qu'ils soient capables d'entretenir une vraie discussion avec le jury, démontrent une capacité de réflexion et d'abstraction de leur situation professionnelle actuelle pour se projeter dans un autre contexte. Des candidats ont su faire preuve de créativité.

Il est important d'écouter attentivement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire préciser ou reformuler une question mal comprise. En revanche il est déconseillé de demander aux membres du jury de fournir les réponses attendues aux questions qu'ils ont posées.

L'entretien n'est pas une leçon.

Les réponses, autant que possible, doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques.

Enfin, le candidat doit avoir une éthique professionnelle, ne pas classer les élèves dans des catégories pré-définies et non justifiées, ne pas exprimer ses difficultés relationnelles, critiquer ses pairs ou son chef d'établissement. S'il a connaissance de l'activité et des travaux de certains membres du jury, il n'a ni à les interpeller de manière personnelle sur leur pratique professionnelle ni à rechercher leur approbation en les prenant en exemple.

En conclusion, le bon candidat respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ; structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ; connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ; appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ; témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ; ose exprimer sa pensée personnelle en l'argumentant, et attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même. Pour autant, cela ne peut se faire, que dans un contexte et une attitude de communication correctes et dans le respect des consignes du concours.

A titre indicatif, voici quelques exemples de questions posées aux candidats pour la session

2026 :

- ✓ Quelle peut être la contribution du professeur documentaliste au développement d'une culture littéraire chez les élèves ?
- ✓ Comment l'intelligence artificielle modifie-t-elle au quotidien les missions du professeur documentaliste ?
- ✓ Comment le professeur documentaliste peut-il former les élèves à identifier les désordres informationnels, notamment dans le contexte de l'intelligence artificielle ?
- ✓ Comment le professeur documentaliste peut-il s'appuyer sur le parcours d'éducation artistique et culturelle pour développer l'esprit critique des élèves ?
- ✓ Comment le professeur documentaliste contribue-t-il à développer la littératie numérique des élèves dans une perspective d'égalité des chances ?
- ✓ Motivation et persévérance scolaire : leviers, rôle et actions du professeur documentaliste au sein de l'EPLE ?
- ✓ Politique documentaire et projet de vie scolaire : quelles articulations pour quels enjeux ?
- ✓ Construire l'analyse critique de l'information chez les élèves : quels leviers pour le professeur documentaliste ?
- ✓ Comment le professeur documentaliste peut-il articuler compétences psychosociales et éducation aux médias et à l'information ?
- ✓ En quoi la politique documentaire peut-elle constituer un levier d'inclusion, au-delà de la politique d'acquisition ?
- ✓ Quelle place l'éducation aux médias et à l'information occupe-t-elle dans la construction d'une posture de lecteur éclairé ?
- ✓ En quoi le CDI est-il un lieu de lutte contre les discriminations ?
- ✓ Quels sont les enjeux des mutations à l'œuvre dans le monde médiatique et éditorial ? Avec quelles conséquences pour le professeur documentaliste ?

D. Constats et conseils du jury sur l'épreuve d'admission, session 2026

- Phase d'exposé : présentation orale du sujet

Constats du jury

Le jury relève que la plupart des candidats respectent globalement la forme attendue de l'exposé, mais que des écarts importants apparaissent dans la qualité de l'appropriation du sujet et dans la capacité à construire une réflexion professionnelle cohérente.

Les difficultés les plus fréquentes concernent : une tendance à réciter des catalogues d'actions sans véritable problématisation ; des exposés descriptifs davantage centrés sur des pratiques empiriques que sur une réflexion pédagogique construite, eu égard les dites pratiques ; des plans convenus ou déséquilibrés ; une insuffisante mobilisation des références institutionnelles, théoriques et didactiques ; une faible capacité à contextualiser les enjeux du métier de professeur documentaliste.

Le jury constate également que certains candidats peinent à tenir les quinze minutes réglementaires faute d'analyse approfondie des notions du sujet. À l'inverse, les prestations les plus convaincantes sont celles où le candidat reformule intelligemment le sujet, définit les notions clés et construit une problématique claire.

Enfin, les meilleurs candidats incarnent véritablement les enjeux du métier : ils montrent une vision professionnelle structurée, articulant pédagogie, politique documentaire, EMI et travail collectif.

Conseils du jury

1. Problématiser le sujet

Le sujet ne doit pas être traité comme une simple question technique. Il convient d'identifier les enjeux éducatifs et institutionnels, de reformuler le sujet pour orienter la réflexion, de construire une problématique explicite.

2. Structurer rigoureusement l'exposé

Un plan clair, progressif et équilibré est attendu. Le jury valorise les transitions logiques, la cohérence des arguments et l'articulation entre théorie et pratique.

3. Mobiliser des références professionnelles solides

Les candidats doivent s'appuyer sur : les textes officiels ; la circulaire de missions de 2017 ; le référentiel de compétences ; les programmes et parcours éducatifs ; les références en sciences de l'information, pédagogie et EMI.

4. Ancrer le discours dans des situations réelles

Les actions évoquées doivent être : concrètes ; réalistes ; contextualisées dans un établissement scolaire. Le jury attend une posture d'enseignant concepteur et non d'animateur d'activités.

- **Phase d'entretien : connaissance du métier et pratique professionnelle**

Constats du jury

Cette phase révèle les écarts les plus importants entre les candidats.

Le jury observe fréquemment : une connaissance insuffisante du système éducatif ; une maîtrise fragile des textes réglementaires ; une faible compréhension des enjeux de l'EMI ; des difficultés à construire des séances et séquences pédagogiques ; une méconnaissance du fonctionnement institutionnel de l'EPL.

Chez certains candidats contractuels expérimentés, le jury note une absence de remise en question des pratiques professionnelles. Plusieurs continuent à envisager le CDI comme une bibliothèque traditionnelle ou adoptent une posture d'animation plutôt qu'une posture enseignante.

Le jury souligne également : un déficit de culture professionnelle ; une absence de veille informationnelle ; une faible connaissance des partenariats éducatifs ; une difficulté à inscrire l'action du professeur documentaliste dans le travail collectif.

Des lacunes importantes apparaissent aussi concernant : la laïcité en contexte et non pas uniquement en répertoire théorique ; le cadre juridique de publication et de diffusion médiatique ; les outils numériques institutionnels ; les dispositifs éducatifs et les parcours.

Enfin, certains candidats peinent à définir précisément la place du professeur documentaliste dans les projets interdisciplinaires et dans les apprentissages des élèves.

Conseils du jury

1. Renforcer la culture professionnelle

Le jury insiste sur la nécessité d'une formation initiale solide, d'une autoformation continue et d'une veille régulière sur les évolutions du métier.

Les candidats doivent connaître : les revues professionnelles ; les débats éducatifs contemporains qui concernent notamment l'évolution de sa discipline ; les enjeux informationnels contemporains.

2. Affirmer l'identité enseignante du professeur documentaliste

Le candidat doit montrer qu'il conçoit des apprentissages, qu'il sait construire des progressions, évaluer des compétences et qu'il participe pleinement aux missions pédagogiques de l'établissement.

3. Maîtriser les cadres réglementaires

Une connaissance précise est attendue concernant : les valeurs de la République ; la laïcité ; les droits et devoirs du fonctionnaire ; les textes encadrant l'EMI, l'exercice du métier de professeur documentaliste, les usages numériques.

4. Développer une logique de réseau et de partenariat

Le professeur documentaliste ne travaille pas isolément. Le jury valorise la capacité à coopérer avec : les équipes pédagogiques ; la vie scolaire ; les personnels de direction ; les partenaires culturels, sociaux et éducatifs.

5. Être capable de concevoir rapidement une séquence pédagogique

Le candidat doit pouvoir proposer : des objectifs d'apprentissage ; des compétences visées ; des activités adaptées ; une évaluation cohérente.

- Conclusion de l'entretien : posture professionnelle et posture de fonctionnaire

Constats du jury

Le jury souligne que la posture professionnelle du candidat constitue un élément déterminant de l'évaluation.

Certaines difficultés récurrentes apparaissent : manque d'assurance ; posture trop passive ; difficulté à affirmer sa légitimité professionnelle ; vision limitée du travail collectif au sein de l'EPL ; méconnaissance des responsabilités liées au statut de fonctionnaire.

Le jury constate également que plusieurs candidats centrent excessivement leur discours sur les prescriptions institutionnelles sans replacer les élèves au cœur de leur action éducative.

À l'inverse, les meilleurs candidats montrent : une posture dynamique et réflexive ; une capacité d'analyse ; une vision globale du métier ; une cohérence entre valeurs, missions et pratiques professionnelles.

Ils projettent avec intelligence l'ensemble des missions du professeur documentaliste dans son environnement éducatif et institutionnel.

Conseils du jury

1. Adopter une posture professionnelle affirmée

Le candidat doit apparaître : légitime ; engagé ; réfléchi ; respectueux du cadre institutionnel.

2. Se positionner comme fonctionnaire de l'État

Le jury attend non seulement une connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire mais également une compréhension des responsabilités éducatives ainsi qu'une adhésion explicite aux valeurs de la République.

3. Centrer systématiquement l'action sur les élèves

Toutes les missions doivent être justifiées par : les apprentissages des élèves ; leur autonomie ; leur formation citoyenne ; leur réussite scolaire et culturelle.

4. Développer une posture réflexive

Le jury valorise les candidats capables : d'analyser leurs pratiques ; d'interroger leurs choix ; d'évoluer professionnellement ; de s'adapter à des contextes variés.

Conclusion générale

Le rapport du jury met en évidence une attente forte : le professeur documentaliste doit être identifié comme un enseignant expert de la culture informationnelle, de la pédagogie et de la culture numérique, pleinement intégré au fonctionnement de l'établissement scolaire.

Les candidats les mieux évalués sont ceux qui : maîtrisent les cadres institutionnels ; articulent théorie et pratique ; construisent une réflexion pédagogique cohérente ; adoptent une posture professionnelle affirmée ; montrent leur capacité à travailler collectivement au service des élèves.

Annexe – Statistiques du concours 2026

Concours du CAPES interne, session 2026 (données 2025, 2024, 2023, 2022 pour rappel)

Concours du CAPES interne 2026 (données 2025, 2024, 2023, 2022 pour rappel)

CAPES INTERNE DOCUMENTATION	2026	2025	2024	2023	2022
Nombre de postes ouverts	30	30	30	30	30
Nombre de candidats inscrits	678	621	633	616	657
Nombre de candidats présents	391	337	331	336	366
Nombre de candidats admissibles	70	70	80	80	80
Moyenne des candidats admissibles	14,42	14,52	13,18	12,86	12,87
Barre d'admissibilité	13	12,64	10,93	10,74	10,65

CAPES INTERNE DOCUMENTATION	2026	2025	2024	2023	2022
Nombre de candidats admis sur LP	30	30	30	30	30
Moyenne des candidats admis sur LP	16,52	15,52	15,75	14,66	13,96
Moyenne du dernier candidat admis sur LP	13,06	12,87	13,11	11,73	12
Nombre de candidats inscrits sur LC	0	3	0	4	8
Barre de la liste complémentaire	/	12,6	/	11,6	10,44

Concours du CAER 2026 (données 2025, 2024, 2023, 2022 pour rappel)

CAER DOCUMENTATION	2026	2025	2024	2023	2022
Nombre de postes ouverts	25	17	13	13	20
Nombre de candidats inscrits	145	136	124	123	118
Nombre de candidats présents	113	99	80	78	75
Nombre de candidats admissibles	45	32	26	26	24
Moyenne des candidats admissibles	12,37	13,09	11,54	11,57	10,47
Barre d'admissibilité	10,3	11,17	10,3	09	08,60

CAER DOCUMENTATION	2026	2025	2024	2023	2022
Nombre de candidats admis sur LP	23	17	13	13	12
Moyenne des candidats admis sur LP	13,47	12,27	12,76	13,62	11,07
Moyenne du dernier candidat admis	10,62	10,18	9,71	10,33	09,20
Nombre de candidats inscrits sur LC	0	0	0	1	0

Données relatives au profil des candidats admis à la session 2026

Pour le CAPES

Nombre d'académies représentées (dont SIEC)	15
Année de naissance du candidat le plus âgé	1970
Année de naissance du candidat le plus jeune	1999
Nombre de femmes	26
Nombre d'hommes	4
Diplôme obtenu le plus élevé	Doctorat
Diplôme obtenu le moins élevé	Licence

Pour le CAER

Nombre d'académies représentées (dont SIEC)	14
Année de naissance du candidat le plus âgé	1971
Année de naissance du candidat le plus jeune	1998
Nombre de femmes	16
Nombre d'hommes	7
Diplôme obtenu le plus élevé	Master
Diplôme obtenu le moins élevé	Licence

Répartition par profession CAPES, session 2026

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Personnel administratif et technique MEN	1	1	0
Personnel enseignant titulaire publique	13	13	5
Personnel enseignant non titulaire FP	9	9	4
Personnel de la fonction territoriale	2	2	2
Maître délégué	2	2	2
Agrégé	2	2	2
Certifié	7	6	1
CPE	3	3	2
PLP	1	0	0
Professeur des écoles	10	10	5
Vacataire 2 nd degré	1	1	0
Contractuel 2 nd degré	15	15	6
Assistant d'éducation	4	3	1

Répartition par profession CAER-CAPES (privé), session 2026

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Maître contr. Et agréé rem tit	3	3	2
Maître contr. Et agréé rem ma	8	8	4
Maître délégué	34	34	17